Montpellier SupAgro

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE 100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

Projet d'Elèves Ingénieurs

Synthèse de l'étude typologique des jardins collectifs en Languedoc-Roussillon

par
Bricca Eléonore
Hurel Morgane
Le Merre Etienne
Pasquier Charlotte

Mars à décembre 2011

Table des matières

Introduction.....3

1.Contexte historique.....4

2.Présentation des jardins enquêtés et de la typologie.....5

2.1. L'étude en quelques chiffres.....5
2.2.Carte présentant les jardins étudiés.....7
2.3.Typologie des jardin collectifs en Languedoc-Roussillon.....8

3.Rôle des jardins collectifs dans l'accès à une alimentation de qualité.....12

4.Impact environnemental des jardins et besoin en formation.....14

4.1.Diversté des pratiques culturales 14
4.2.Rôle des chartes et des salariés.....16
4.3.Formation et ateliers à destination des jardiniers.....19

5.Réseaux existants actuellement.....21

Conclusion.....23

Introduction

Depuis une dizaine d'années, le phénomène des jardins collectifs est en plein essor. Les initiatives sont nombreuses et diversifiées. Des jardins qui se proclament collectifs, partagés, pédagogiques, familiaux ou encore d'insertion voient le jour dans les grandes agglomérations autant que dans les plus petites communes. Les objectifs sont également très divers en fonction des initiatives : produire des légumes sains en bonne quantité ou partager un moment agréable entre voisins. Ces objectifs varient même entre des membres d'une seule structure ! De toute cette diversité résulte une grande difficulté à juger, à l'échelle régionale, de l'état global du jardinage collectif.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon s'intéresse aux jardins collectifs dans le cadre de son plan d'action régional pour une offre alimentaire sûre, diversifiée et issue d'une agriculture durable qui est une déclinaison régionale du Plan National pour l'Offre Alimentaire. Au vu du manque de recul sur les jardins collectifs, il est en effet impossible d'évaluer à l'heure actuelle l'impact alimentaire de ces structures. Les jardins constituent également une des cibles du plan EcoPhyto2018, visant à diminuer l'utilisation des phytosanitaires en zones non agricoles.

Dans ce contexte, il nous a donc été demandé d'établir une typologie des jardins collectifs du Languedoc-Roussillon, en insistant sur les départements de l'Aude et de l'Hérault, afin de permettre aux différents acteurs (DRAAF, Conseil Général de l'Aude et de l'Hérault) d'avoir une meilleure visibilité de ces structures à l'échelle de la région et du département, et de pouvoir agir auprès des acteurs pour mettre en place des actions.

Ce document présente les résultats du projet. Notre méthodologie et nos démarches sont présentées dans le rapport du projet disponible à la DRAAF.

1.Contexte historique

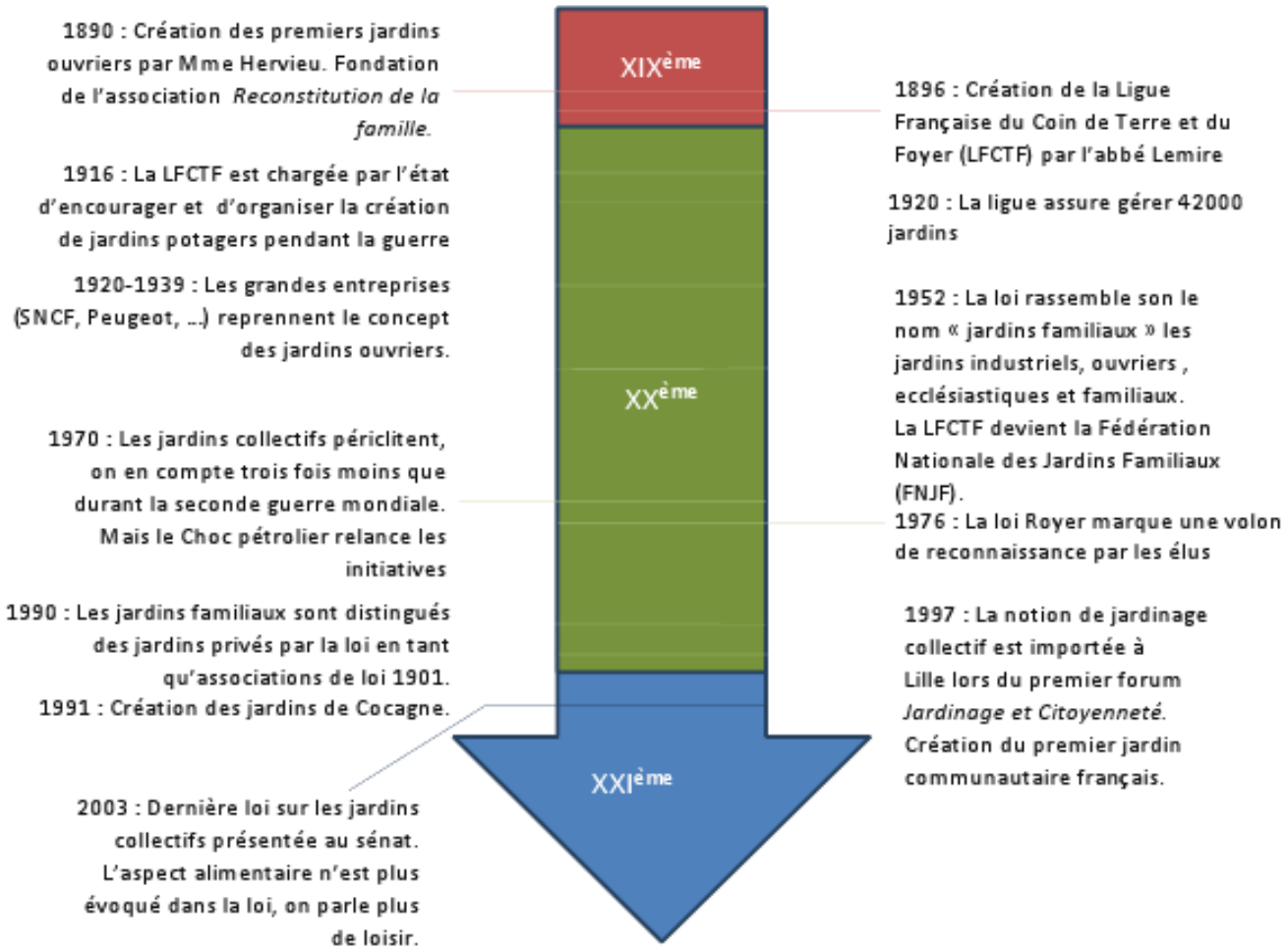

Illustration 1: Frise présentant un bref historique des jardins collectifs

2.Présentation des jardins enquêtés et de la typologie

2.1. L'étude en quelques chiffres

Taux de réponse au questionnaire brut (jardins ayant répondu / jardins démarchés) : **41%**

- •Nombre de jardins démarchés : 116
- •Nombre de jardins ayant répondu au questionnaire : 48
- •Nombre de jardins non-existants ou n'existant plus à l'heure actuelle : 6
- •Nombre de jardins en projet : 7
- •Nombre de jardins ne rentrant pas dans le cadre de l'étude : 3
- •Nombre de jardins sans contact identifié ou sans prise de contact possible : 8

Taux de réponse au questionnaire corrigé (jardin ayant répondu / jardins démarchés hors cas particuliers présentés si dessus) : **52%**

Voici un tableau récapitulatif du nombre de jardins par type donné :

Jardins	Individuels groupés	Partagés	Communs	De découverte	Pédagogiques ouverts	Pédagogiques fermés	D'aide alimentaire	De retour à l'emploi	Thérapeutiques
Ayant renseigné le questionnaire	18	8	8	8	2	3	5	2	2
Ayant accepté de participer à la construction de l'annuaire	17	8	5	6	2	3	5	2	1
Ayant participé à l'enquête de terrain	5	4	2	2	2	2	3	2	0

Tableau 1: Récapitulatif du nombre de jardins enquêtés par type

Rq : le nombre total de jardin est supérieur au nombre de réponses au questionnaire car on peut avoir des jardins de plusieurs types pour une structure et donc pour une réponse.

Voici quelques chiffres issus des réponses au questionnaire qui dressent un rapide état du profil actuel des jardins collectifs régionaux :

•Nombre de membres déclarés total sur 45 structures répondantes :

2063 personnes environ (entre 1883 et 2243).

•Surface totale occupée sur 45 structures répondantes : 53,5 ha (535 447m²)

•Surface totale cultivée sur 47 structures répondantes : 28,2 ha (281 735m²) dont:

cultivée individuellement : 18,2 ha

cultivée collectivement : 9,99 ha

•Nombre d'emplois déclaré total sur 48 structures répondantes : 20,01 ETP (hors contrats de réinsertion)

Type de structure support (47 répondants) :

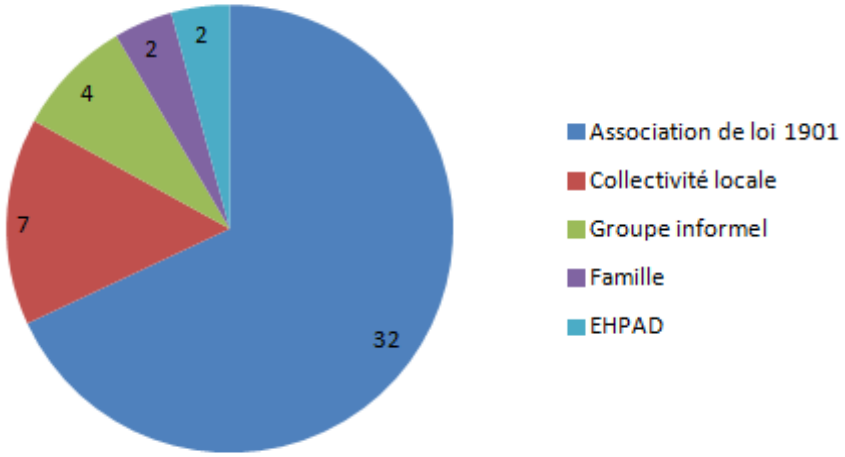

Illustration 2: Diagramme présentant les structures gestionnaires de jardins collectifs

La structure très majoritaire reste donc l'association de loi 1901 : 68% d'autant plus que deux des groupes informels sont liés à des associations de loi 1901. Celles-ci soutiennent des jardins de tout types. Les deux autres groupes informels sont un groupe d'amis et un de personnes venant de tout horizons (Jardin des Shadoks). Il est à noter que les 4 groupes informels sont tous à l'origine de jardins communs.

Les collectivité locales sont souvent à l'origine de jardins individuels groupés crées dans la dernière décennie.

On trouve aussi des jardins individuels groupés gérés par un privé à St Gély-du-Fesc et deux EHPAD à l'origine de jardins thérapeutiques.

Date de création (47 répondants) :

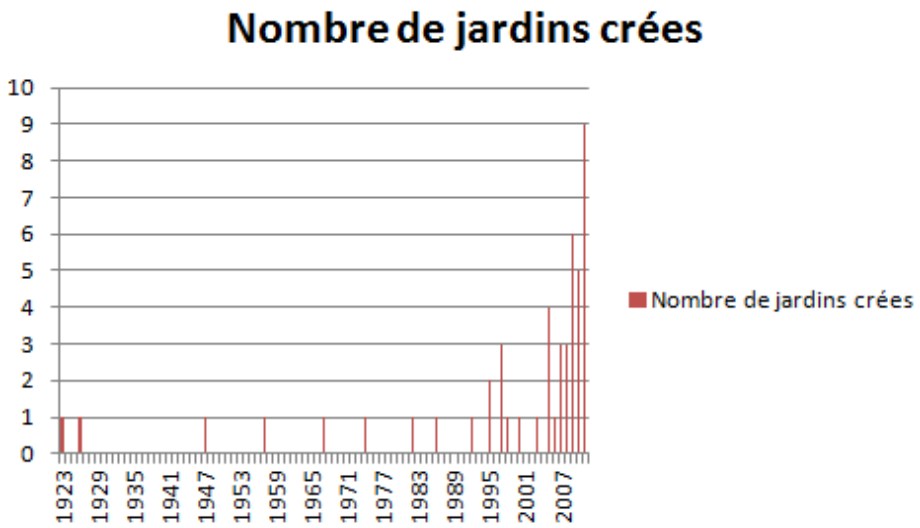

Illustration 3: Evolution du nombre de créations de jardins collectifs au cours du temps

On observe que la majorité des jardins présents actuellement ont été mis en place dans la dernière décennie. La faible pérennité des structures est à prendre en compte mais on a néanmoins un très net regain d'intérêt du public pour les jardins collectifs dans la région Languedoc-Roussillon.

2.2.Carte présentant les jardins étudiés

Voici la carte des jardins ayant répondu à un questionnaire sur les jardins collectifs. Les jardins d'insertions d'aide alimentaire et de retour à l'emploi ont été regroupés sous un seul figuré. Cette carte est disponible sur internet par une recherche google map: « Jardins Collectis du Languedoc Roussillon », ou par le lien:

http://maps.google.fr/maps/ms?msid=217797379467547783016.0004b1c5b7eb6d302ded8&msa=0

Elle n'a pas la vocation à être exhaustive mais de localiser l'ensemble des jardins collectifs de la région ayant accepté de diffuser leurs informations.

Illustration 4: Carte des jardins collectifs enquêtés lors du projet

2.3.Typologie des jardin collectifs en Languedoc-Roussillon

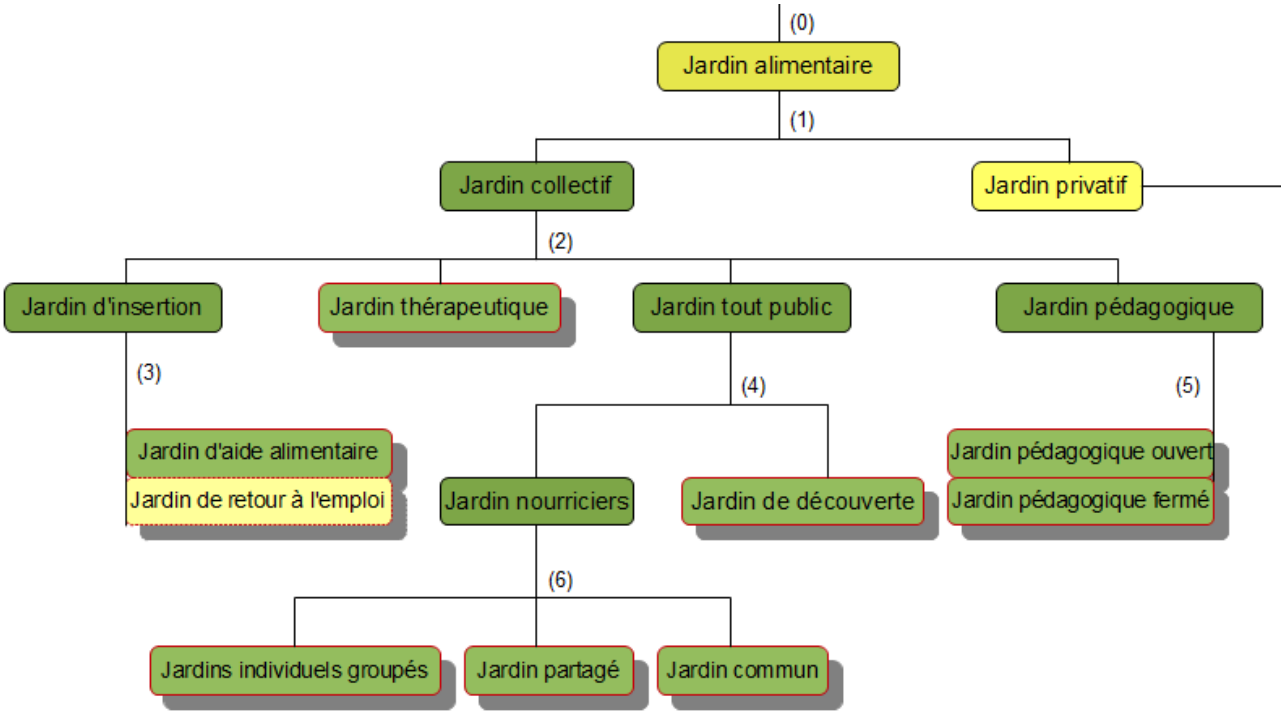

Illustration 5: Typologie des jardins collectifs en Languedoc-Roussillon

Critères retenus :

(0) : Présence d'une production alimentaire (Oui : Jardin Alimentaire ; Non : Autres jardins)

(1) : Existence d'une ou plusieurs actions collectives autour du jardin (Oui : jardin collectif ;Non : jardin privatif)

(2) : Type de public visé (Enfants : Jardin pédagogique ; Handicapés, personnes âgées ou en rétablissement hospitalier : Jardin thérapeutique ; Personnes en situation sociale difficile : Jardin d'insertion ;Tout public : Jardin Tout public)

(3) : Destination des productions pour les jardins d'insertion (Pour les jardiniers ou le don : Jardin d'aide alimentaire ; Pour la vente : Jardin de retour à l'emploi)

(4) :Taille des parcelles pour les jardins tout public (Plus de 50m^2 par personne : jardins nourriciers ; Moins de 50m^2 par personne : jardin de découverte)

(5) : Ouverture des actions pédagogiques pour les jardins pédagogiques (Pour les scolaires et les groupes organisés : Jardin pédagogique fermé ; Pour les particuliers : Jardin pédagogique ouvert)

(6) : Organisation globale du parcellaire pour les jardins tout public (Parcelles collectives uniquement : Jardin commun ; Parcelles individuelles uniquement : Jardins individuels groupés ; Présence des deux types de parcelles : Jardin partagé)

Définitions

Les définitions proposées ici sont reliées à des initiatives de la région Languedoc-Roussillon et donc en partie empiriques. Néanmoins, une structure peut recouper plusieurs types présentés de part ses objectifs ou son organisation. Les définitions sont donc à appréhender dans ce cadre.

Les structures définies ci-dessous sont les structures les plus précises qui terminent les ramifications (encadré rouge).

•Jardins d'insertion sociale

Ces jardins sont à destination des personnes en réinsertion sociale. Ils sont mis en place par des associations. Ils peuvent comprendre une production pour la vente ou pour les jardiniers et/ou des dons.

Les jardins de retour à l'emploi et d'insertion économique sont encadrées par un entrepreneur conventionné par l'Etat dont l'objectif est d'assurer une formation professionnalisante aux jardiniers et de les diriger vers un emplois ou une autre formation. Les jardiniers sont salariés sous des contrats emploi solidarité ou consolidés (CES, CEC) ou des contrats uniques d'insertion (CUI).

Les productions sont destinées à la vente le plus souvent : marchés, systèmes similaires aux AMAP. Les jardiniers peuvent récupérer les invendus nourriture de façon officieuse.

La gestion des produits phytosanitaires est assurée par des animateurs professionnels qui supervisent les traitements (en AB le plus souvent, ou autre).

Les jardins d'aide alimentaire ont pour principal objectif la remobilisation sociale de personnes en difficultés grâce à la lutte contre l'inactivité choisie ou subie. Ils sont des lieux de rencontre et d'échange. Les jardiniers peuvent ensuite se diriger vers des chantier de réinsertion qui étaient jusqu'alors inaccessibles pour certains.

Les productions sont consommées par les jardiniers ou données à des structures d'aide alimentaire. La production est le plus souvent supérieure aux besoins des jardiniers.

•Jardins pédagogiques

Les jardins pédagogiques sont des outils d'animation et d'éveil pour une association ou un établissement public à destination d'enfants ou d'adolescents. Des activités de sensibilisation, d'éducation ou de formation en lien avec l'environnement, la nature, l'écocitoyenneté et le jardinage y sont organisées. On distingue :

Les jardins pédagogiques fermés sont réservés au public de la structure, souvent des classes d'élèves. Le jeune public doit être encadré par des organismes publics certifiés ou par des personnes de l'Éducation Nationale.

L'objectif est de faire le lien entre le sol et l'assiette auprès du public qui récupère les légumes. Le jardin constitue une base pour transmettre des notions d'écologie et de respect de l'environnement.

La production alimentaire est souvent anecdotique ou faible. Néanmoins dans des lycées agricoles, la production peut être mise en lien avec la restauration collective.

L'emploi des phytosanitaires de synthèse est presque inexistant, par image ou par conviction. Dans le cas de vrais objectifs de production comme dans les lycées agricoles, on a un jardinage raisonné ou biologique.

Les jardins pédagogiques ouverts proposent eux à des particuliers de louer une parcelle pour des enfants. La structure référente surveille le travail sur les parcelles et organise des animations pour les enfants des adhérents et parfois pour d'autres publics sur le jardin.

L'objectif est similaire à celui des jardin pédagogiques fermés.

La production alimentaire reste anecdotique (parcelles entre $2m^2$ et $5m^2$).

L'emploi sur les parcelles de produits phytosanitaires est généralement proscrit et il n'y a pas de désir des particuliers d'en utiliser.

•Jardins communs

Les jardins communs sont des parcelles cultivées par tous les membres jardiniers. Ils sont organisés en structures allant du regroupement informel à l'association de loi 1901. Tout le jardin est géré par l'ensemble du groupe lors de réunions.

Les objectifs peuvent être le plaisir du jardinage entre amis mais comportent bien souvent une part militante : redynamisation d'espaces urbains en friche, cheminement vers l'autosuffisance alimentaire, création de mixité sociale, promotion de pratiques culturales respectueuses de l'environnement.

La production est partagée entre tous les jardiniers.

L'emploi de produits phytosanitaires est en général très réduit au profit des techniques agro-écologiques. La formation se fait entre les jardiniers. Il y a rarement de charte ou de document support au jardin.

•Jardins individuels groupés

Les jardins individuels groupés sont un rassemblement de jardins pour une production individuelle, sur un espace commun. La structure qui les gère peut être une association nationale ou locale, une collectivité locale ou encore un propriétaire privé.

Les objectifs principaux sont le loisir du jardinage et la production alimentaire. Les objectifs secondaires plus ou moins développés sont : échanges de pratiques, formations, rencontres, écocitoyenneté mais rarement de manière militante.

La production alimentaire peut varier selon les parcelles : sur des parcelles de 50 à 150m^2, on est sur une production participant à l'approvisionnement saisonnier d'une famille, au-delà on dégage en général un excédent de production qui est donné à des proches.

La plupart des jardin respectent la liberté des pratiques culturales de chacun même si beaucoup d'entre eux revendiquent un jardinage « raisonné », « naturel », ou bien « biologique ». Certains jardins organisent des formations sur les techniques de cultures avec des intervenants extérieurs ou bien par le biais de magazines informatifs.

•Jardins partagés

Les jardins partagés sont des espaces dont une partie est dédiée à la production individuelle et une autre à la production en commun. Ils sont mis en place et gérés par des associations locales ou des collectivités locales. Ils sont souvent animés par des animateurs. Les parcelles partagées peuvent regrouper l'ensemble des jardinier ou bien seulement un petit groupe qui à moins de temps à consacrer au jardinage.

Les objectifs sont similaires à ceux des jardins individuels groupés avec un fort accent mis sur la dimension sociale.

La production y est aussi similaire.

Les formations sur les produits phytosanitaires impliquent plus les jardiniers que dans les jardins individuels. On trouve souvent une charte concernant les pratiques culturales. L'animateur a souvent pour rôle de conseiller et d'orienter les jardiniers sur leurs pratiques.

•Jardins de découverte

Ces jardins sont assimilables à des « structures pédagogiques pour adultes ». Ils dépendent souvent d'une association ou d'un organisme public qui impulse la dynamique du jardin.

Dans ce type de structure, les objectifs secondaires des jardins nourriciers y sont prioritaires : création de mixité sociale, lieu de rencontre pour les gens d'un même village/quartier, formation au jardinage, réappropriation de son alimentation, mise en avant de l'écocitoyenneté.

L'offre alimentaire n'est pas une priorité dans ces structures comme dans les jardins pédagogique. Les jardiniers disposent comme ils le souhaitent de leurs productions.

La gestion des produits phytosanitaires est très large : peu de structures mettent en place des chartes ou contrôlent les traitements réalisés par les jardiniers..

•Jardins thérapeutiques

Nos commentaires sur ces jardins sont essentiellement basés sur la bibliographie.

Les jardins thérapeutiques s'adressent à des personnes en rétablissement hospitalier, à des personnes âgées, ou à des publics handicapés. Il peuvent être mis en place dans des établissements d'encadrement spécialisé (Hôpital, maison de retraite, EHPAD) mais existent aussi dans des structures extérieures à ces établissements. Les membres ont plus ou moins de liberté dans la gestion des cultures selon les structures.

L'objectif est de remobiliser à la fois les capacités physiques et mentales des patients ainsi que d'encourager ceux-ci à communiquer.

La production n'est pas prioritaire dans sa dimension alimentaire mais plus dans sa dimension symbolique : engagement dans la durée, partage de la récolte au cours d'un repas .

•Autres types de jardins

Notre étude n'a pas pris en compte les jardins sans productions alimentaires : jardins publics, jardins des sens et des senteurs, jardins botaniques ou encore jardins historiques.

3.Rôle des jardins collectifs dans l'accès à une alimentation de qualité

Le rapport alimentation-jardinage collectif peut, comme nous l'avons vu dans la typologie, être abordé sous deux angles : la fourniture en légumes et fruits de qualité et la sensibilisation a une alimentation de proximité respectueuse de l'environnement. Concernant le premier point, en croisant les différentes informations recueillies dans le questionnaire et au cours de nos entretiens, nous sommes arrivés a estimer la surface et le temps nécessaire pour nourrir une famille de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) : un jardin de plus de 150m2 peut donc, pour des personnes qui y consacrent une a deux heures tous les soirs de la semaine ou une journée le weekend, assurer cet objectif. De 50m2 a 150m2 pour le même temps nécessaire, on peut encore obtenir un appoint alimentaire conséquent mais irrégulier : des périodes avec assez de légumes et des périodes de creux pendant le développement des cultures ou des inter-cultures. En dessous de 50m2, on peut consacrer un temps plus réduit a son jardin : une demi-heure par soir ou demi-journée le weekend, pour une production occasionnelle (les jardinier produisent souvent des légumes pour le printemps et l'été et laisse ensuite la parcelle au repos). Pour les jardins thérapeutiques, pédagogiques ou de découverte, la production reste secondaire mais pour le reste des jardins, elle reste prioritaire comme en témoigne le responsable du jardinot de Narbonne : ≪ Aujourd'hui j'ai soixante-cinq demandes en attentes, ce n'est pas simplement pour destresser il y a des motivations économiques, ça c'est sur. ≫. Dans son rapport, le sénat évalue a 600-700€ par an l'économie réalisée grâce a la production de légumes dans un jardin collectif. Les chiffres recueillis lors de nos visites sont globalement en accord avec cette estimation pour les parcelles de plus de 100m2 avec des productions qui peuvent être très importantes sur des périodes données : ≪ En été, mon père sort 30€ de légumes par jour de son jardin! ≫ (Mr Mendoza, Saint-Gely-du-Fesc). L'autosuffisance en légumes n'est pas impossible pour les parcelles au delà de 200m2 : ≪ Depuis trois ans je me nourris a 95% de mes légumes. ≫ (Simon Popy jardin de Shadoks). Le jardin reste en tout cas une aide qui permet au jardiniers de ≪ vivre un peu mieux avec[leur] pouvoir d'achat. ≫ (Présidente du jardin d'Aniane). L'aspect ≪ production ≫ n'est pas déconnecte du second point : sensibiliser a une alimentation de proximité respectueuse de l'environnement. En effet, produire ses légumes rapproche les jardiniers des agriculteurs et des problématiques auxquelles ils font face aujourd'hui, comme le dit un jardinier du jardin d'Aniane : ≪ Il suffit d'aller sur le marche voir les prix et l'on sait ce que l'on va planter. L'intérêt du jardin c'est ça, c'est mieux consommer, mieux discuter avec les producteurs et aussi être plus tolérants avec eux. ≫ ou encore Alain Llop de Narbonne sur la problématique des semences : ≪ Moi j'en ai un peu marre de passer par les grands semenciers industriels, qui te vendent des hybrides F1. ≫. Tous les jardins participent à différentes échelles à reconstruire le lien entre le consommateur et son alimentation. Une des actions autour des jardins qui contribue a cette sensibilisation est souvent la mise en place de repas communs ou d'ateliers cuisine. A Nîmes, ce genre d'initiatives est apparu suite a un constat simple : certains légumes n'étaient pas récoltés par les jardiniers qui ne savaient pas comment les apprêter. Des ateliers cuisine ont donc été mis en place. Dans les jardins pédagogiques ou de découverte, les participants apprennent a (re)découvrir des légumes et des variétés anciennes et originales et se réapproprient leur alimentation. Dans le jardins thérapeutiques, le jardin soigne aussi par l'opportunité qu'il donne aux patients de se sentir utiles, normaux ou tout simplement encore bien vivants.

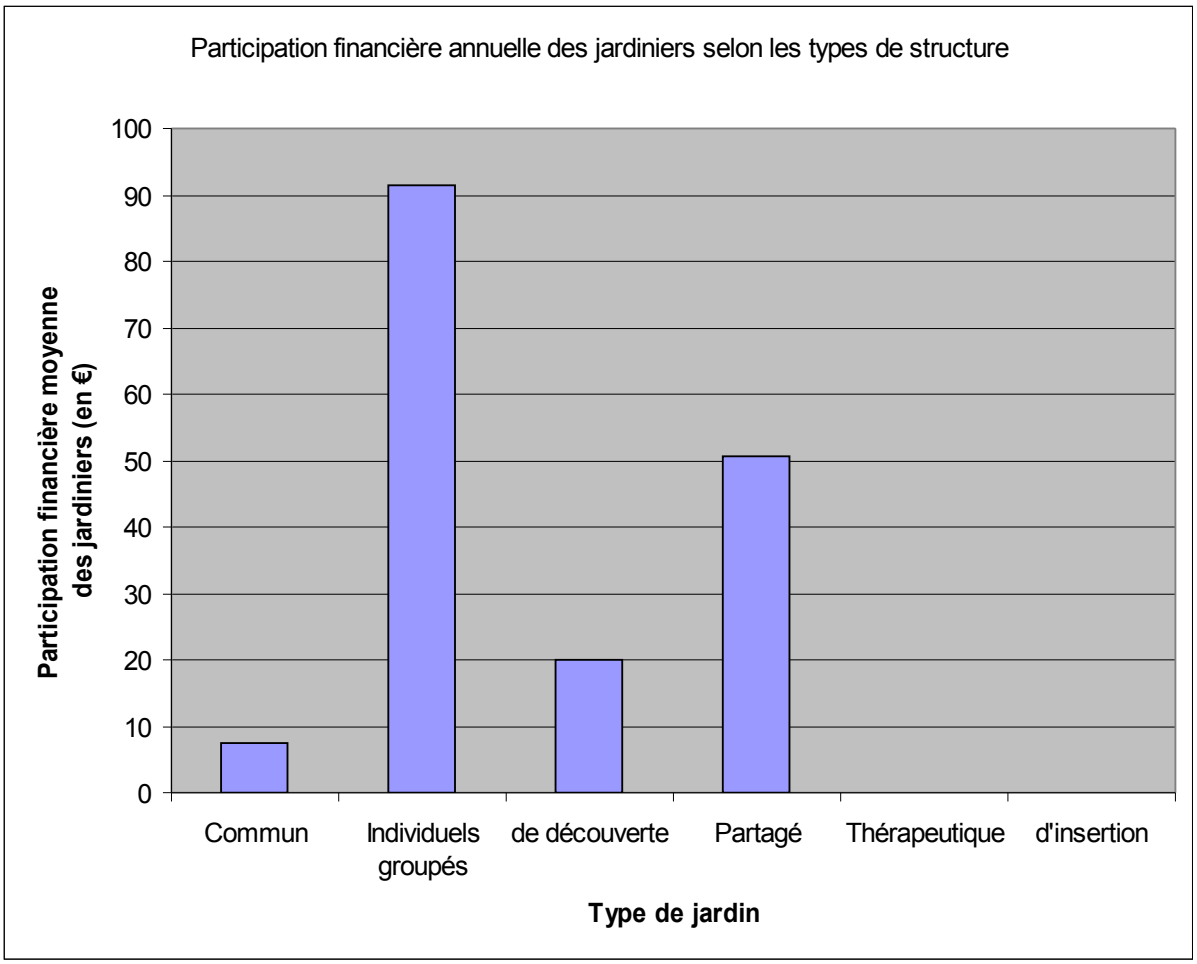

Illustration 6: Diagramme présentant la participation financière des jardiniers

La participation financière des jardiniers est souvent divisée en une adhésion initiale à l'association ou un dépôt de garanti puis un paiement annuel ou mensuel pour la location de la parcelle. Les jardins d'insertion et thérapeutiques sont mis gratuitement à la disposition d'un public restreint. Une participation financière plus importante (de l'ordre de 90 €) est demandée dans les jardins individuels groupés où l'objectif principal est souvent la production alimentaire. Cependant cette somme semble aisément compensée par les récoltes dans ce type de jardin puisque les jardiniers déclarent récolter de 30 à 100 kg de tomates chaque année en plus de divers légumes.

4.Impact environnemental des jardins et besoin en formation

4.1.Diversté des pratiques culturales

Les jardins d'insertion économique sont souvent très engagés vers des pratiques respectueuses de l'environnement car les productions sont vendues à l'extérieur, ils sont pour la plupart certifiés AB.

Les jardins pédagogiques : les intrants de synthèse sont la plupart du temps refusés et la question de la sensibilisation à l'environnement et la transmission de pratiques agro-écologiques est au cœur de leurs problématiques.

Les jardins tout public : Le groupement des jardiniers permet de découvrir d'autres pratiques par des discussion avec les autres membres. L'effet de groupe et l'image que les jardiniers veulent donner aux autres les amènent à aller vers des pratiques respectueuses de l'environnement. Cependant, on observe parfois un effet de compétition entre les jardiniers quant à la production sur les parcelles individuelles. Cela entraîne parfois des abus et le recours peu adapté aux produits phytosanitaires. Ces deux effets s'équilibrent et se compensent plus ou moins bien selon les structures. Pour beaucoup, la liberté dans les pratiques est essentielle avec plus ou moins d'exigences. Nous avons toutefois noté que l'utilisation des produits phytosanitaires est le tabou de nombreux jardiniers. Ils ont conscience que les produits phytosanitaires issus de la chimie sont associés à des pollutions, des problèmes de santé et d'autres problématiques. Les jardiniers utilisant des pratiques alternatives et durables en sont au contraire fiers et les valorisent dans leur discours. Nous avons pu distinguer cinq profils généraux de jardiniers par leur utilisation des produits de synthèse (PS) et leur maîtrise des techniques agro-écologiques (TAE) (paillage, allopathie, utilisation de bois raméal fragmenté, rotation culturales, lutte biologique).

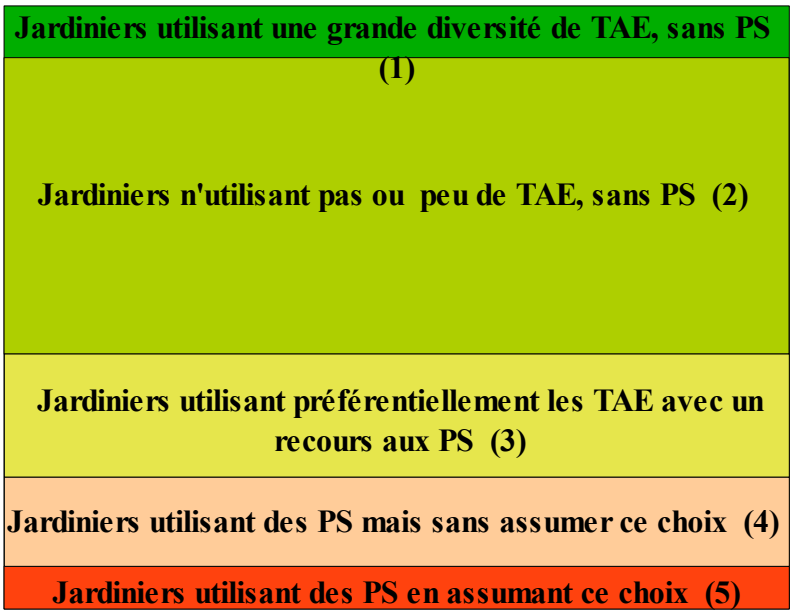

Illustration 7: Représentation des proportions des différents comportement en terme de pratiques culturales

La majorité des jardiniers (2, 3 et 4) ont conscience des problématiques liées à l'usage d'intrants issus de la chimie dans le jardinage mais ne connaissent pas ou ne veulent pas prendre le temps de connaître les alternatives possibles. Une faible part de ceux-ci (4) considère que la protection des plantes est un aspect négatif du jardinage de loisir et sont en situation de malaise. Ces personnes sont en attente d'informations, de formations et de témoignages au sujet des TAE.

Une autre partie importante (2) se refuse a employer des produits de synthèse pour le jardinage et n'utilisent qu'une faible partie de la palette des TAE disponibles. Ces jardiniers privilégient le respect de l'environnement et les produits sains à la quantité produite. Il y a pour eux une complexité dans les TAE qu'ils désirent découvrir par des formations.

Une dernière partie (3) emploie les deux types de pratiques, soit pour les tester de manière comparative, soit en considérant que les TAE sont préventives et les phytosanitaires de synthèse palliatifs. Ces personnes sont souvent intéressées par de nouvelles formations sur les pratiques culturales et cherchent à optimiser leur production personnelle et l'efficience de leurs actions.

Les groupes (1) et (5) sont en général constitués de personnes pour qui le jardin se doit de fournir une bonne production alimentaire. Les jardiniers du profil (5) ont souvent été formés à l'usage des produits phytosanitaires auparavant et considèrent que les TAE ont des rendements inférieurs. Les jardiniers du groupe (1), eux, mettent en application un grand nombre de TAE. Leur jardin traduit aussi souvent un engagement personnel et une volonté de montrer que ce type de pratiques est efficace et productif.

Plus de la moitié des jardiniers n'emploient pas de produits de synthèse, il nous a été très difficile pour les autres d'évaluer l'usage qui était réellement fait de ces produits. Les trois profils restants ont des rapports relativement différents à l'usage de ces produits. Le groupe (5) est composé comme dit ci-dessus de personnes qui connaissent bien ce type de produits, on peut donc penser qu'ils maîtrisent les dosages et les précautions d'emploi nécessaires. Pour les deux autres groupes, il est difficile de se prononcer mais on peut envisager au vu des difficultés à aborder le sujet qu'il n'est pas vraiment maîtrisé.

Actuellement la plupart des structures revendiquent une orientation vers des jardins sans produits issus de la chimie. Ce courant majoritaire dans les jardins collectifs fait que les nouveaux jardiniers se tournent vers ces pratiques mais sans toujours avoir de réelles convictions personnelles. Cependant la plupart des structures laissent leurs membres relativement libres.

Le graphique ci-dessous présente le pourcentage de jardins où les jardiniers utilisent des produits de synthèse, des minéraux ou d'autres préparations (purin d'ortie, bière, purin de consoude...) pour favoriser la santé des plantes. Dans les jardins partagés et individuels groupés il arrive que certains jardiniers n'utilisent aucun produits phytosanitaires et engrais minéraux tandis que d'autres en utilisent une grande variété, cela explique une somme de pourcentage supérieure à 100.

Illustration n°8

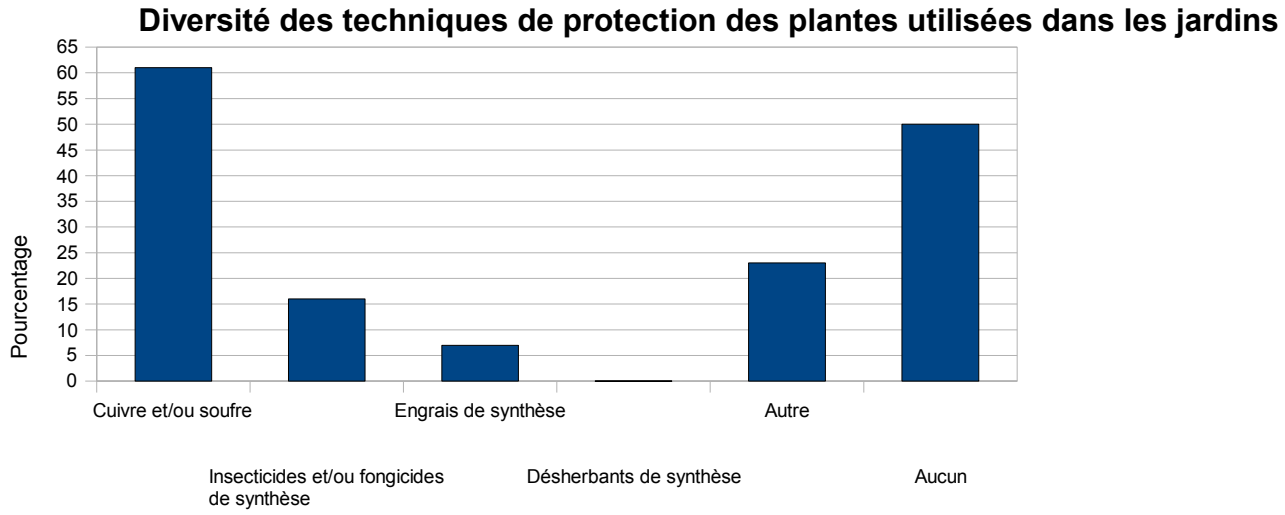

Les molécules minérales ont une image relativement positive dans les esprits. Cependant, bien qu'autorisées en agriculture biologique, elles sont elles aussi soumises à une réglementation concernant la quantité. Cet aspect est souvent ignoré. Leur utilisation est parfois massive et ne respecte pas les doses prescrites.

Comme pour l'utilisation de produits de synthèse mais dans une moindre mesure, les questions concernant les pratiques d'irrigation sont délicates à poser car les jardiniers se sentent évalués et peuvent cacher certaines pratiques qu'ils savent peu respectueuses de l'environnement.

Illustration n°9 :

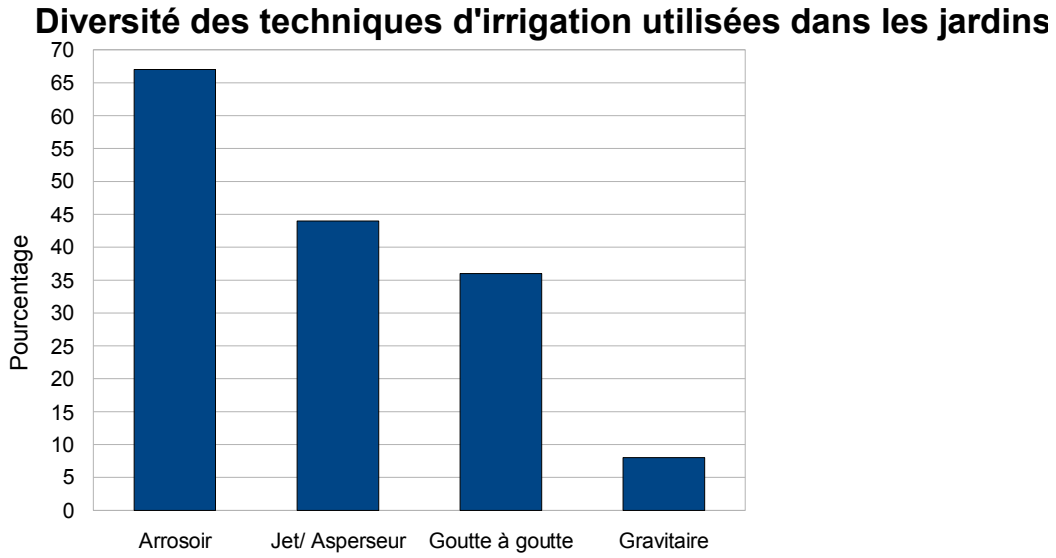

Tous les jardins pratiquent l'irrigation. La technique par gravité est minoritaire, on la trouve dans les jardins situés à proximité d'un canal. Il arrive qu'une autorisation de prélèvement illimité soit accordée, les jardiniers ne s'orientent alors que peu vers des pratiques économes en eau comme à Narbonne ou à Coursan.

Dans d'autres jardins les techniques d'irrigation et celles pour limiter l'utilisation d'eau sont maîtrisées. Les jardiniers utilisent parfois le mulching, le goutte à goutte ou le paillage, facilité notamment dans les jardins individuels groupés par des accès à l'eau individualisés.

Pour rappeler à leurs membres la valeur de l'eau, plutôt que de faire payer aux jardiniers l'eau consommée dans la cotisation annuelle, le jardin des Shadok à Lattes met en valeur l'effort physique nécessaire à l'extraction de l'eau par un pompage manuel.

4.2.Rôle des chartes et des salariés

Illustration n°10 :

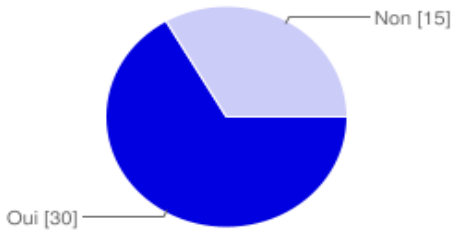

Le jardin possède-t-il une charte fixant des objectifs dans les pratiques à adopter?

La charte concerne 63% des jardins de l'enquête. Dans le reste des structures on observe souvent des règlements informels qui sont en général présentés aux jardiniers à leur arrivée mais qui ne sont pas formalisés par les membres.

Il faut faire attention à ne pas lier l'absence d'une charte avec l'absence d'une logique de réflexion des jardiniers sur leurs pratiques car certains des jardins sans charte revendiquent ce choix comme une ouverture sur tous les publics : il s'agit pour eux de permettre à tous d'accéder au jardin pour ensuite discuter des pratiques culturales une fois les personnes dans la structure. Écrire une charte sur des thématiques comme les pratiques de jardinage, c'est déjà exclure une partie des jardiniers potentiels qui voudraient aller vers l'auto-production mais qui n'ont pas réfléchi leur pratique du jardinage.

Le risque dans les associations, c'est aussi de ne pas avoir de renouvellement des membres dans une structure trop cadrée. Cela peut marcher pendant un moment avec toujours les mêmes personnes jusqu'à ce que ceux-ci s'en aillent et que le jardin disparaisse comme cela a failli se passer au jardin des Shadoks. A l'inverse, le choix de laisser l'accès à tous sans laisser de cadre précis, c'est aussi le risque de voir le jardin perdre le rôle que les jardiniers fondateurs lui avait donné comme au jardin d'Aniane : « Dans le jardin on ne communique pas trop avec la race de jardiniers qui sont arrivés il y a trois ans.» « Il y a des gens un peu largués ,même au niveau des techniques culturales.» « Les nouveaux n'ont pas besoin de se créer du lien, ils se créent des murs de deux mètres que l'on retrouve dans les lotissements. » (Bruno, jardinier fondateur).

Par ailleurs on trouve aussi des jardins qui appartiennent à des groupements nationaux ayant un charte mais qui nous indiquent pourtant ne pas en avoir sur le questionnaire. Ceci reflète la déconnexion qui peut exister entre ces structures et les jardins : parfois les liens se font juste par une rencontre délocalisée une fois par an et des mails d'information sans réelle adhésion des structures avec le réseau. Ainsi le réseau national Jardinot peut s'être engagé à travers l'accord du 2 avril 2010 dans le programme Ecophyto2018 sans que les bureaux locaux ne connaissent le programme ou son contenu.

Les jardins d'insertion disposent tous de chartes pour encadrer le travail des salariés et sont souvent liés à des labels qui leur imposent une réglementation dans la production. Pour les jardins thérapeutiques ou pédagogiques fermés liés à des établissements publics, il y a rarement une charte. L'activité étant déjà très encadrée, il n'y a pas besoin d'ajouter d'engagements pour les participants. Dans le reste des jardins, la situation est variable et dépend de la dynamique existante et du besoin ou de l'envie des membres de formaliser leurs engagements.

Parmi les différentes chartes, nous pouvons voir grâce au questionnaire que 62% portent des clauses relatives aux pratiques culturales, 48% sur les méthodes d'irrigation et 52% sur la fertilisation. Un objectif mis en avant est donc bien de cadrer les pratiques culturales de manière formelle entre les jardiniers même si la charte n'est pas toujours efficace (à fortiori quand elle n'est pas issue d'une concertation entre les membres). Par exemple, à Sérignan, la municipalité a imposé les thèmes inclus dans la charte avant que les jardins ne soient créés : « La charte bio c'est pour montrer qu'on est attentif à ça mais on est pas sûr que ça va forcément être respecté » (chargé du projet des Petits Jardins de Sérignan). Cependant ces chiffres montrent aussi que les chartes concernent à part égale le comportement des jardiniers entre eux, la participation aux tâches collectives ou encore des partenariats avec des organismes. On voit donc bien ici que la rédaction d'une charte n'implique pas nécessairement une réflexion sur les pratiques.

Illustration n° 11 :

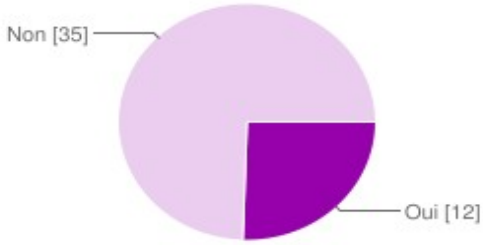

Le jardin emploie-t-il des salariés?

On observe que 26% des jardins disposent de salariés. Pour les jardins de retour à l'emploi et pédagogiques fermés c'est une nécessité avec 1,6 équivalent temps plein en moyenne. Dans les jardins thérapeutiques, pédagogiques ouverts, et jardins communs on trouve rarement des salariés. Dans les premiers les personnels de la structure encadrent le jardinage. Dans les seconds l'activité est gérée par les parents avec le passage parfois d'un salarié de l'association support mais pas nécessairement. Pour les derniers, on trouve souvent dans les membres du jardin, un noyau dur avec des personnes ressources très impliquées qui peuvent servir de support formatif ou administratif au groupe.

Concernant les jardins partagés, il y a dans la moitié des structures des salariés qui prennent en charge la dynamisation des parcelles collectives, l'organisation d'événements de formation, la conduite de projets ou la gestion administrative, l'inconvénient pour les structures associatives est que le financement de ces salariés se fait souvent par le biais de subventions : il faut donc chaque année défendre un nouveau projet de subvention pour financer le rôle du salarié car les adhésions ne suffisent pas, nous explique l'animateur jardin de la maison pour tous Georges Brassens: « Moi je ne suis pas jardinier. Les formations ça doit venir de la ville ou de la maison pour tous. Ça coûte cher, ils ne peuvent pas faire ça tous les ans. », ou bien l'animatrice du Jardin des Berges à Lodève : « Juste animatrice d'un jardin partagé pour les habitants, ça ne suffit pas : c'est pas quelque chose qui est assez… motivant pour les financeurs pour qu'ils déposent vraiment, il faut proposer des choses par rapport à des publics défavorisés d'où ces idées- là. »

Pour les jardins individuels groupés, la situation est aussi mixte avec dans le cas des jardins impulsés par des collectivités locales des personnes liées aux organismes publics qui ne sont pas salariés du jardin mais rattachées à la mairie. Ces personnes peuvent avoir une formation agricole variable.

La principale difficulté des animateurs est de dynamiser les membres : « Quand il y a des problèmes j'organise des réunions, tous les 2 ou 3 mois, ça dépend comment ça se passe. Mais il faudrait que ça vienne d'eux aussi les réunions quand il y a besoin. ». Dans certaines structures, on observe même que l'embauche du salarié entraîne le désengagement des membres qui se reposent sur lui pour s'occuper de la structure, le noyau dur de jardiniers existant auparavant disparaît et on passe à des attitudes plus passives.

4.3.Formation et ateliers à destination des jardiniers

Illustration n°12 :

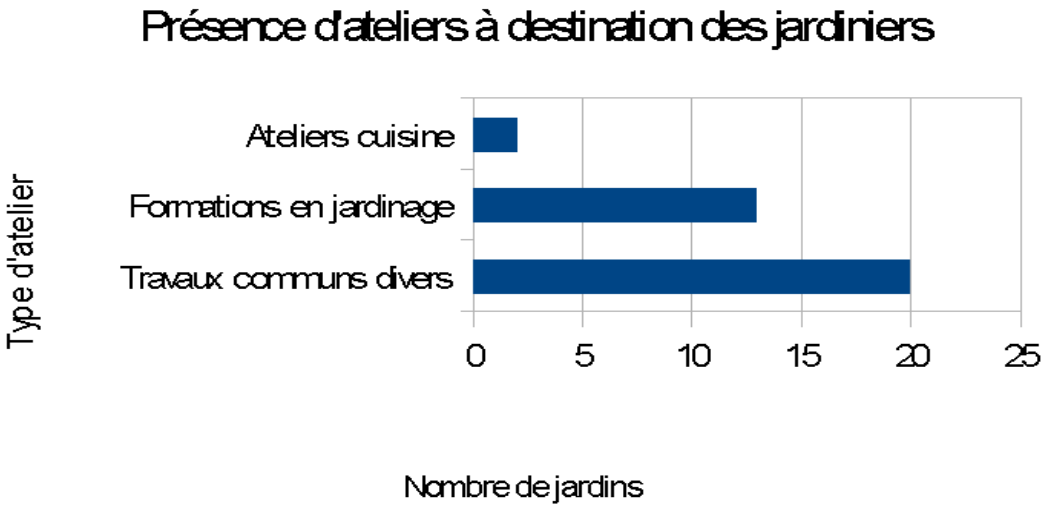

Les formations concernant le jardinage sont déjà relativement répandues puisqu'on en trouve dans 13 des jardins interrogés par questionnaire, soit dans 28 % des structures. Elles sont le plus souvent destinées à diminuer l'utilisation d'intrants. Citons notamment: « le travail du sol, le bouturage, la culture sur butte, la taille des arbustes », « Des formations spécifiques au compostage, campagnonage, paillage, auto-production en semences, traitements naturels.... », « un atelier par mois: conseil en jardinage bio », « Animations sur la gestion de l'eau, sur le compost, sur le désherbage, sur les engrais, sur les plantes mellifères, sur les hôtels à insectes, etc etc. ».

De nombreuses formations sont mises en place par des associations ou des collectivités. L'association Terre Nourricière propose ses services pour apprendre les techniques de l'agro-écologie, comme elle l'a fait au jardin collectif du Père Soulas. Notons également l'association Jardinot qui regroupe les jardins cheminots de toute la France, dont ceux de Lézignan-Corbières, Alès, Béziers, Coursan, Villeneuve-lès-Béziers et Narbonne, propose des fiches techniques autour du jardinage raisonné qui sont publiées dans sa revue bimensuelle « La Vie du Jardin et des Jardiniers » et organise également des formations à raison d'une douzaine par an sur des thèmes variés: techniques et travail du sol, amendements, compostage, techniques et produits alternatifs. Tous les jardiniers ne sont pas intéressés ou n'ont pas le temps pour ces ateliers, selon Alain Llop « dix à vingt pour cent des jardiniers suivent des formations par des ingénieurs agronomes, par le CFPPA, [...] il y a de la demande ». Le principal problème reste que ces formations sont sorties du cadre du jardin. « Quelques formations sont proposées mais peu y assistent. Elles ont lieu à l'extérieur et souvent une fois de retour quand les jardiniers essayent ça ne marche pas toujours. » (Coursan).

Certains jardins s'organisent eux-mêmes pour former leurs membres, comme à Lodève où l'employée fait un peu de formation auprès des jardiniers, quand elle a le temps. Elle leur propose également d'assister à des conférences réalisées par des intervenants extérieurs, concernant les économies d'eau, les engrais verts. Au Jardin solidaire de Nîmes, des bénévoles ou permanents mettent en place des ateliers variés autour de la couture, la cuisine ou encore du bricolage. Au jardin de l'Université Montpellier II, des livres concernant les techniques de jardinage biologique ont été achetés grâce à l'argent des subventions. Au jardin de CAPDIFE à Clermont-l'Hérault, l'encadrant technique « a appris le maraîchage bio sur le tas. »

Globalement, une majorité de jardiniers sont demandeurs de formations concernant les techniques culturales respectueuses de l'environnement. Ces formations doivent être appliquées sur le

terrain pour amener des changements dans les pratiques des jardiniers. Ceux-ci doivent également être acteurs de ces évènements en choisissant les thèmes abordés comme à Narbonne: « On adapte le programme en fonction des besoins». Les réseaux formels de jardins collectifs participent aujourd'hui plus ou moins activement à la mise en place de telles actions grâce à leur poids et leur visibilité au niveau des organismes financeurs. L'annuaire créé lors de notre projet pourrait permettre par la suite de contacter des jardins plus isolés pour leur proposer des formations groupées avec d'autres jardins collectifs proches géographiquement. Il est en effet difficile pour une structure isolée et de petite taille d'organiser de tels évènements: « Les formations je voulais en mettre en place mais comme ça prends pas... » (Mr Mendoza, propriétaire des jardins de Saint-Gély-du-Fesc). Ces formations pourraient alors être réalisées dans un des jardins participant, avec une possibilité de rotation, par un intervenant extérieur. La DRAAF ou les Conseils Généraux ayant une vision globale des initiatives pourraient alors financer les interventions pertinentes ou regrouper des initiatives isolées.

Les travaux communs d'entretien des espaces collectifs peuvent aussi être source de connaissances techniques et théoriques: pourquoi et comment tailler les arbres, réalisation de compost...

Photo n°1 : Réalisation d'un compost de fumier de cheval au jardin collectif du village du Père Soulas

Souvent pour ces ateliers, la présence d'un animateur salarié ou externe au jardin, ou d'une personne référente lors des ateliers collectifs est nécessaire. Pour cet atelier de compostage, les animateurs de l'association Terre Nourricière ont encadré les jardiniers volontaires.

Lorsque le jardin emploie un salarié animateur, il ne prend pas toujours en charge les formations. Cela nécessite des compétences en jardinage que la fonction d'animateur n'implique pas forcément. Les formations peuvent donc aussi s'adresser aux animateurs de jardins bien que cette fonction existe surtout dans les grosses structures déjà incluses dans un réseau proposant des formations.

5.Réseaux existants actuellement

Au delà, de la construction de la typologie et des deux questions centrales de notre étude, nous avons aussi voulu comprendre comment était actuellement organisé le tissu local des jardins collectifs de la région. Nous nous sommes demandés quels étaient les réseaux de jardin existants pour les jardiniers directement et non pour les « têtes de réseau ».

Cette question nous a intéressé dans la perspective future de la création d'une plate-forme régionale des jardins partagés autour des fiches jardins que nous avons élaborées. Nous nous demandions en effet s'il n'existait pas déjà des points forts dans les réseaux (HUB) sur lesquels la DRAAF pourrait s'appuyer pour dynamiser et organiser dans l'avenir un réseau régional des jardins collectifs.

L'analyse du questionnaire et plus particulièrement de la question « Connaissez-vous d'autres jardins collectifs dans la région ? Pouvez-vous donner leur mail et/ou adresse ? » nous a révélé l'existence de plusieurs réseaux informels dont nous n'avions pas connaissance au début de l'étude. Le premier réseau présenté ci-contre est organisé autour du jardin partagé d'Aniane. Les flèches rouges partant des jardins surlignés en jaune, nous indiquent les relations qui permettent de prendre connaissance, voire contact, avec un maximum de jardins. Les flèches bleues (claires et foncées) indiquent les jardins dont on prend connaissance à partir du jardin central. Les flèches jaunes indiquent un petit réseau parallèle.

Illustration n°13 : Schéma représentant les réseaux de jardins autour de celui d'Aniane

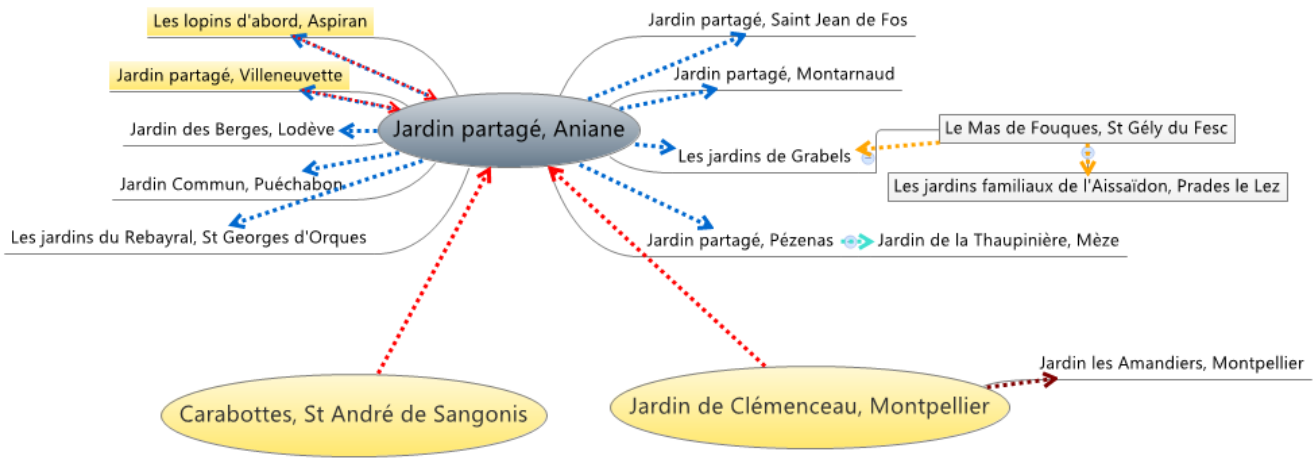

Les flèches bleues du deuxième réseau indiquent les relations sans faire de différence entre elles du fait de l'organisation du réseau.

Illustration n°14 : Un exemple de réseaux informels

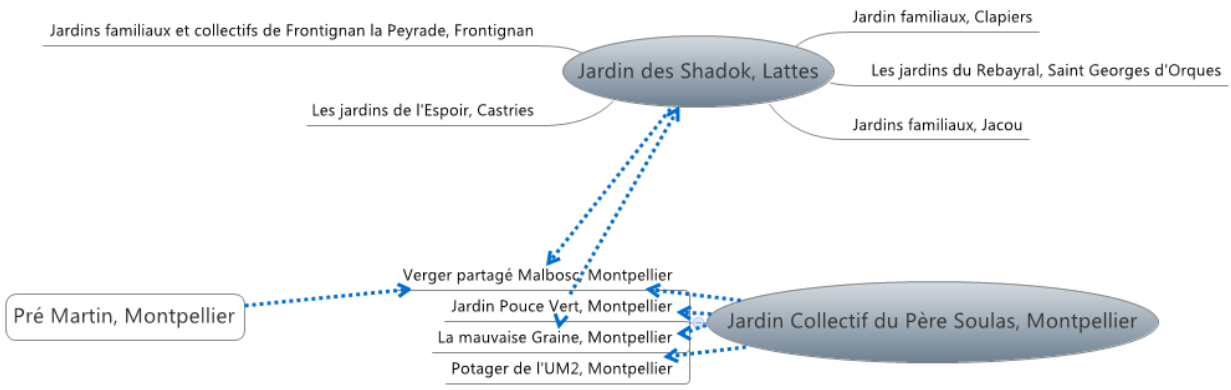

Les deux réseaux présentés ici ont des structures bien différentes, le premier est organisé autour de ce que l'on pourrait appeler un élément central, le Jardin partagé d'Aniane. Il y a une « harmonie préétablie » comme l'appelle Leibniz, fédérée par cet élément. Dans le deuxième réseau, on observe à la fois des caractéristiques des réseaux en « harmonie préétablie » avec les rôles centraux que jouent le Jardin des Shadok à Lattes, et le Jardin collectif du Père Soulas à Montpellier, cependant des relations existent entre les autres jardins également, faisant ainsi appel à la notion décrite par le même auteur, d'« influence réciproque ».

Les flèches représentées ont des directions, en effet le jardin A nous citant B dans le questionnaire n'est pas à l'inverse toujours cité. Cela nous dévoile le fait que les réseaux présentés ici sont incomplets ou ne font pas forcément office de moyen pour échanger des connaissances, des techniques, des moments conviviaux. Nous avons appris lors de nos entretiens, beaucoup de nouvelles relations. A Saint-Gély-du-Fesc, le propriétaire David Mendoza est au courant de l'initiative du Jardin Commun de Puéchabon, le Jardin Solidaire de Nîmes nous a recommandé lors de notre rencontre les Jardins de Rochebelle à Alès et le Jardin partagé de la Plaine de l'Abbaye à Villeneuve les Avignon. Au cours d'un entretien, la discussion amenait parfois le répondant à citer un autre jardin dont nous ne connaissions pas l'existence, pour comparer ou critiquer le fonctionnement. Les relations énoncées à sens unique traduisent en fait la connaissance des membres des jardins des autres initiatives se produisant ailleurs sans pour autant qu'ils en savent long dessus et aient déjà échangé, ce sont des relations de convenance, plus que des relations de conjonction. Ces dernières relations ont tendance à être plutôt incluses dans les flèches à double sens des schémas.

Ces deux schémas ne présentent pas tous les réseaux identifiés, les autres paraissent plus anecdotiques du fait du nombre de jardins qu'ils relient. Jardinot (Jardin du Cheminot) à Narbonne a une bonne connaissance des autres jardins cheminots, et bien que cela n'apparaisse pas dans les réponses aux questionnaires, nous avons noté lors des trois entretiens effectués dans des jardins de l'association Jardinot, qu'ils y avait bel et bien des relations entre eux. On pense notamment aux jardins cheminots de Sète et de Villeneuve les Béziers dont les deux présidents de l'association sont en fait cousins.

Dans les villes comme Alès où il existe de nombreux jardins, ceux-ci se connaissent du fait de leur proximité, que ce soit des jardins familiaux ou des jardins d'insertion.

Nous avons compté 42 jardins cités dans le questionnaire sur les 116 contacts trouvés. Les réseaux, contrairement à ce que nous avions imaginé sont peu développés et se recoupent peu entre eux. La DRAAF a donc une réelle opportunité de développer un réseau formé notamment autour de formations au jardinage.

Conclusion

Voici actuellement les enjeux globaux autour des jardins collectifs qui ressortent à la suite de notre étude :

•continuer à mettre en relation les jardins entre eux.

•suivre les impacts environnementaux et sociaux des différentes initiatives.

•les ouvrir sur une meilleure visibilité vis à vis du grand public mais aussi des acteurs locaux.

•guider les financements accordés aux initiatives en fonction de la demande du grand public et de l'activité des différentes structures.

Nous proposons donc à la DRAAF plusieurs éléments de réponse potentiels autour de ces différents enjeux :

•continuer à diffuser un questionnaire pour alimenter la base de données et l'annuaire régional.

•permettre aux jardins de compléter et modifier eux-mêmes leurs fiches en fonction des évolutions des structures via un site internet ouvert au grand public.

•promouvoir les jardins collectifs au travers d'événements régionaux ou locaux.

•étudier avec des jardiniers référents sur plusieurs structures, l'offre alimentaire de manière qualitative et quantitative.

•organiser une campagne d'information globale dans les jardins collectifs sur écophyto 2018 qui permettra des apprentissages ou des rappels nécessaires mais aussi de monter l'implication des pouvoirs publics dans des changements des pratiques culturales au sein des jardins collectifs.

•Organiser l'offre de formation existante mais aussi en parallèle des formations sous l'impulsion de la DRAAF par le biais d'organismes compétents qui pourront être un relais des politiques nationales ou régionales dans les jardins.

Pour réellement prendre en charge efficacement, l'organisation du jardinage collectif régional, il semble que la désignation d'une personne référente sur la question au sein de la DRAAF est un élément clef.